

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 07 OCTOBRE 2019 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR  
MAIRE

Renald Chênevert

**MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Jimmy Royer siège 4  
Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2019  
Séance extraordinaire du 16 septembre 2019
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois septembre 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 1155 rue St-Joseph - Dérogation mineure
  - 7.2 1260 boulevard des Érables - Dérogation mineure
  - 7.3 974 St-Joseph - Demande révision de la résolution 1210-22-05-19
  - 7.4 871 place André-Marcoux - Piscine résidentielle (existante)
  - 7.5 892 place André-Marcoux - Construction d'une habitation unifamiliale isolée
- 8. ADMINISTRATION**
  - 8.1 Plan triennal de la Commission scolaire des Sommets
  - 8.2 Paul Roy - Avis de départ à la retraite

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.3 Protocole d'entente Mesures d'urgence entre la Ville de Valcourt et la municipalité de Béthanie
- 8.4 Projet de mise en commun de services des ressources humaines
- 8.5 Projet de mise en commun de la gestion d'équipements et d'infrastructures en matière d'hygiène du milieu
- 8.6 Travaux d'aménagement du terrain de soccer (11 joueurs) - Autorisation d'affectation de crédit
- 8.7 Rénovations de l'Hôtel de ville - Autorisation de paiement certificats 1 et 2
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Club optimiste de Valcourt - Demande d'accès au stationnement de l'Aréna
- 9.2 Association des propriétaires riverains du Lac Bowker - Demande de contribution financière
- 9.3 École secondaire l'Odyssee - Demande de partenariat au Grand Défi Pierre Lavoie
- 9.4 CPE Crayons de Couleur - Demande pour l'accès gratuit de l'Aréna
- 9.5 Club de patinage artistique de Valcourt - Demande de commandite
- 9.6 Club de golf de Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.7 Ravir - Demande de contribution financière
- 9.8 Association du hockey mineur de Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.9 École secondaire l'Odyssee - Demande d'accès gratuit au Centre communautaire
- 9.10 Oeuvre de bienfaisance de Valcourt - Demande de contribution financière
- 9.11 Club les Pionniers de Valcourt - Demande de commandite
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Engagement de personnel de la cantine et du patinage à l'Aréna
- 10.2 Pumptrack - Achat d'une borne de réparation
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Déneigement des rues et trottoirs - Hiver 2019-2020
- 11.2 Travaux rue Cartier - Service génie Conseil WSP Canada Inc.- autorisation d'honoraires supplémentaires
- 11.3 Station du Lac Bowker - Renouvellement des pièces pour les réacteurs UV
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 3
- 12.2 Fonds de développement municipal - Attribution de l'enveloppe de la municipalité
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

248-19-10-07

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et ajoutant les points suivants à Varia, soit :

**Achat de photocopieurs – Hôtel de Ville et Aréna**

**Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018**

Le sujet au point 9.7 *Demande de contribution financière – Ravir* est reporté.

Le sujet au point 10.2 *Pumptrack – Achat de borne de réparation* est annulé.

ADOPTÉE

249-19-10-07

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 septembre 2019 et la séance extraordinaire du 16 septembre 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019 soit accepté.

ADOPTÉE

250-19-10-07

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 septembre 2019 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 355 172.61 \$ trois cent cinquante-cinq mille cent soixante-douze dollars et soixante-et-un cent.

**Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Paul Roy, Trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

251-19-10-07

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription des membres du Conseil suivants à participer au souper bénéfice de la Maison des Jeunes l'Initiative Inc., le vendredi 15 novembre prochain au Centre communautaire de Valcourt, représentant un coût de 40 \$ par participant, soit :

- Renald Chênevert, Maire
- Jacques Blanchard, conseiller
- Vicky Bombardier, conseillère
- Pierre Tétrault, conseiller
- Jimmy Royer, conseiller

QUE monsieur le conseiller Dany St-Amant participera aux portes ouvertes de l'école l'Odyssee, le jeudi 24 octobre prochain.

ADOPTÉE

252-19-10-07

**1155 RUE ST-JOSEPH - DÉROGATION MINEURE**

ATTENDU QUE des travaux de rénovation ont cours à l'hôtel de ville afin de corriger des problèmes d'étanchéité et d'isolation, ainsi que de moderniser les façades du bâtiment;

ATTENDU QU' en parallèle de ces travaux, la Ville de Valcourt a fait produire un certificat de localisation pour évaluer les possibilités de réaménagement du stationnement municipal;

ATTENDU QU' un projet de certificat de localisation a été préparé par France Mercier, arpenteure-géomètre, le 22 juillet 2019 au numéro 304 de ses minutes (Dossier 21477);

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone CV-3;

ATTENDU QUE sur le projet de certificat de localisation, la marge avant indiquée de la façade nord du bâtiment, faisant face à l'avenue du Parc, est de 2,39 mètres. En vertu de l'article 5.7 du *Règlement de zonage numéro 560*, la marge avant minimale du bâtiment principal sur l'avenue du Parc est de 7,6 mètres.

ATTENDU QUE le bâtiment n'est pas localisé à la marge avant minimale prescrite;

ATTENDU QUE le certificat de localisation n'est pas requis pour une demande de certificat d'autorisation pour la rénovation d'un immeuble, dont les travaux en cours ont été autorisés conformément à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville ont fait l'objet d'un permis émis en septembre 1988;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire régulariser la situation afin de recevoir le certificat de localisation officiel de la propriété;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE le Conseil municipal demande la réévaluation de la résolution 1225-21-08-19, pour tenir compte de la construction d'un mur aveugle, représentant un empiètement additionnel par rapport au mur existant, sans toutefois diminuer la marge avant par rapport à l'avenue du Parc.

ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure suivante :

- *Autoriser une marge de recul avant de 2,39 mètres pour la façade du bâtiment située du côté de l'avenue du Parc.*

*que la dérogation mineure soit autorisée afin de permettre la délivrance de la version finale du certificat de localisation.*

*un mur aveugle, d'une épaisseur de 15 pouces (environ 0,38 m) puisse être érigé dans la cour avant faisant face à l'avenue du Parc. L'érection de ce mur aveugle constitue le dernier agrandissement possible dans cette cour. Par conséquent, aucun agrandissement du bâtiment ne pourra être réalisé dans cette nouvelle marge de recul établie suite à l'érection du mur aveugle.*

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure pour la propriété suivante :

### **Identification du site concerné :**

Lots 1 823 913 et 1 823 917 du cadastre de Québec, sis au 1155, rue Saint-Joseph, Ville de Valcourt, zone CV-3.

### **Nature et effets:**

- Autoriser une marge de recul avant de 2,39 mètres pour la façade située du côté de l'avenue du Parc.

*un mur aveugle, d'une épaisseur de 15 pouces (environ 0,38 m) puisse être érigé dans la cour avant faisant face à l'avenue du Parc. L'érection de ce mur aveugle constitue le dernier agrandissement possible dans cette cour. Par conséquent, aucun agrandissement du bâtiment ne pourra être réalisé dans cette nouvelle marge de recul établie suite à l'érection du mur aveugle.*

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

253-19-10-07

### **1260 BOULEVARD DES ÉRABLES - DÉROGATION MINEURE MARGE AVANT DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

- ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour la marge avant dérogatoire d'un garage adjacent au bâtiment principal au 1260, boul. des Érables;
- ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Denis Juair, arpenteur-géomètre (Dossier : 8153; Minute : 10 083) représente une marge de recul avant de 7,22 mètres;
- ATTENDU QUE la marge de recul avant minimale dans la zone R-12 est de 7,6m;
- ATTENDU QUE les travaux de construction du garage attenant a fait l'objet d'un permis de construction (#2008-09-0125), faisant référence à résolution du conseil municipal #217-08-09-02 qui autorisait que le garage à construire empiète de 0,28 mètre dans la marge avant (marge avant autorisée de 7,32 mètres);
- ATTENDU QUE l'erreur d'implantation du garage attenant (0,10 mètre) a été commise de bonne foi, puisque toutes les procédures administratives pour l'obtention des autorisations municipales ont été rencontrées;
- ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;
- ATTENDU QUE le garage attenant respecte les autres normes du règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour le garage attenant situé au 1260, boul. des Érables.
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure pour la propriété suivante :

#### **Identification du site concerné :**

Lots 1 824 380 du cadastre de Québec, sis au 1260 boulevard des Érables, Ville de Valcourt, zone R-12.

#### **Nature et effets:**

- Autoriser une marge de recul avant de 7,22 mètres

ADOPTÉE

254-19-10-07

### **974 ST-JOSEPH - DEMANDE RÉVISION DE LA RÉOLUTION 1210-22-05-19**

- ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent une révision de la condition prévue à la résolution 1210-22-05-19, à l'égard de la peinture requise sur les éléments de bois du patio de bois de la cour latérale;
- ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de modification de la résolution 1210-22-05-19 à l'égard de la peinture requise sur les éléments de bois du patio de bois de la cour latérale. Les conditions de la résolution 1210-22-05-19 sont remplacées pour les suivantes :

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

1. Le treillis de bois utilisé doit être peint, teint ou recouvert de tout enduit protecteur d'une couleur apparentée au blanc, dans un délai de 12 mois suivant leur installation;
2. Les autres éléments en bois doivent être recouverts d'une peinture, d'une teinture ou tout enduit protecteur d'une couleur apparentée au blanc ou d'une couleur similaire aux éléments architecturaux de la maison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations CCU, soit que les conditions de la résolution 1210-22-05-19 sont remplacées pour les suivantes :

1. Le treillis de bois utilisé doit être peint, teint ou recouvert de tout enduit protecteur d'une couleur apparentée au blanc, dans un délai de 12 mois suivant leur installation;
2. Les autres éléments en bois doivent être recouverts d'une peinture, d'une teinture ou tout enduit protecteur d'une couleur apparentée au blanc ou d'une couleur similaire aux éléments architecturaux de la maison.

ADOPTÉE

255-19-10-07

### **871 PLACE ANDRÉ-MARCOUX - PISCINE RÉSIDENIELLE (EXISTANTE)**

ATTENDU QUE dans le cadre de la tournée des piscines résidentielles par l'inspecteur municipal, il a été constaté que la piscine installée au 871, place André-Marcoux, a été installée sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QU' une demande de certificat d'autorisation a été déposée à la Ville de Valcourt relativement à la régularisation de l'implantation de la piscine hors-terre sur la propriété sise au 871, place André-Marcoux;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujetti au PIIA du projet Boisé du Ruisseau et que tout certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine est assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE la piscine existante est localisée dans la cour arrière de la propriété et sera très peu ou pas visible de la rue lorsque l'immeuble voisin fera l'objet de la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE la piscine existante a un diamètre de 24 pieds, adjacent à un accès qui mène à un patio de 12 pieds par 12 pieds. Celle-ci présente des non-conformités en matière de sécurité (distance insuffisante des équipements, enceinte d'une hauteur inférieure à 1,2 mètre et possibilité d'escalader l'enceinte existante, ce qui est prohibé);

ATTENDU QUE la distance entre le bâtiment principal et la piscine n'est pas réglementaire ;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'inspecteur municipal l'envoi d'un avis d'infraction avec les non-conformités présentées au Comité avec un délai maximal de 10 jours pour apporter les correctifs.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU, soit :

- refuser la demande d'autorisation d'une piscine hors-terre sur la propriété sise au 871, place André-Marcoux ;
- demander à l'inspecteur municipal l'envoi d'un avis d'infraction avec les non-conformités présentées au Comité avec un délai maximal de 10 jours pour apporter les correctifs.

ADOPTÉE

256-19-10-07

### **892 PLACE ANDRÉ-MARCOUX** **CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 961 072, à l'adresse civique 892, place André-Marcoux, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée suivrait la courbe de rue (de forme circulaire) et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une résidence de deux étages sur sous-sol de forme rectangulaire avec un décroché et la présence d'un garage rattaché. La superficie au sol de l'habitation projetée est de 1215,7 pi<sup>2</sup> (112,9 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE les matériaux proposés seraient de la maçonnerie de type Permacon (Nuance Gris Scandina) ou Rinox Lotis (couleur gris glacé), du revêtement à clin acier horizontal prépeint de modèles Sierra Steal (couleur Gris orageux) et de l'acier à imitation de bois Distinction (couleur noyer; maximum 10% de l'ensemble des façades). Les éléments décoratifs (colonnes, galeries, planches cornières, etc.) seront en aluminium de couleur noir;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants assez pentus (pente 8:12), autant pour l'habitation que le garage rattaché. La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire;

ATTENDU QUE le bâtiment aurait une fenestration abondante en façade avant de type à battant, ainsi qu'un patio à l'arrière;

ATTENDU QUE plusieurs arbres devront être coupés afin de permettre la construction;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité recommande au Conseil municipal d'approuver les plans pour la construction d'une résidence unifamiliale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une résidence unifamiliale, sur le lot 4 961 072, située au 892, place André-Marcoux.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

257-19-10-07

### **PLAN TRIENNAL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS RÉPARTITION ET DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2021 À 2022-2023**

ATTENDU QU' en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires a autorisé à sa séance du 17 septembre 2019, le dépôt pour consultation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021 à 2022-2023;

ATTENDU QUE ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission Scolaire des Sommets peut donner son avis au Conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 19 septembre 2019, venant de la Commission Scolaire des Sommets déposant, pour consultation son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2020 à 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal soit en accord au plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2020-2021 à 2022-2023), tel que déposé en date du 17 septembre 2019, et autorise monsieur le Maire Renald Chênevert, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt le rapport de consultation.

ADOPTÉE

258-19-10-07

### **PAUL ROY - AVIS DE DÉPART À LA RETRAITE**

ATTENDU QUE monsieur Paul Roy, trésorier à la Ville de Valcourt depuis 1981, dépose une lettre datée du 30 septembre 2019 informant de son départ à la retraite, effectif au 12 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal prend acte du départ à la retraite, telle que déposée date du 30 septembre dernier, par monsieur Paul Roy.

ADOPTÉE

259-19-10-07

### **PROTOCOLE D'ENTENTE MESURES D'URGENCE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie prend des mesures pour s'assurer de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie désire se regrouper avec la Ville de Valcourt dans le partage de certains services dont le centre communautaire à titre de centre d'hébergement temporaire substitut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte « Le protocole d'entente pour mesures d'urgence » entre la Ville de Valcourt et la municipalité de Béthanie, tel que déposé et selon les modalités et conditions présentées en Annexe «A» pour faire partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt ledit protocole d'entente pour mesures d'urgence.

ADOPTÉE

260-19-10-07

### **PROJET DE MISE EN COMMUN DE SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Maricourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville, Bonsecours, Canton de Valcourt, Racine et la Ville de Valcourt désirent présenter un projet visant la mise en commun de services des ressources humaines entre ces municipalités locales par la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en matière de services de ressources humaines et d'assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le Conseil municipal nomme la Municipalité de Racine organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

261-19-10-07

### **PROJET DE MISE EN COMMUN DE LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Maricourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Lawrenceville, Bonsecours, Canton de Valcourt, Racine et la Ville de Valcourt désirent présenter un projet visant la mise en commun de la gestion d'équipements et d'infrastructures en matière d'hygiène du milieu entre ces municipalités locales par la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale en matière d'hygiène du milieu et d'assumer une partie des coûts;

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE le Conseil municipal nomme la Municipalité de Racine organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

262-19-10-07

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER (11 JOUEURS) - AUTORISATION D'AFFECTATION DE CRÉDIT

ATTENDU QUE les registres comptables de la Ville de Valcourt indiquent un montant disponible de 1 937.30 \$ depuis l'année 2015 pour l'activité *soccer intérieur*;

ATTENDU QUE cette activité n'est plus reconduite depuis l'année 2016;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'affecter cette somme à une autre activité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à récupérer le montant de 1 937.30 \$ de l'activité *soccer intérieur* et à l'affecter au financement du *projet d'aménagement du nouveau terrain de soccer 11 joueurs*.

ADOPTÉE

263-19-10-07

### RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE AUTORISATION DE PAIEMENT CERTIFICATS NOS 1 ET 2

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement des décomptes progressifs nos 1 et 2 à l'entrepreneur Les Constructions Clément Robert relativement aux travaux de rénovations de l'Hôtel de Ville, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte, soit : (les taxes ne sont pas incluses)

Décompte 1 (6 septembre 2019)	12 381.30 \$
-------------------------------	--------------

Décompte 2 (1 <sup>er</sup> octobre 2019)	150 878.70 \$
---	---------------

Moins : un crédit au montant de 160 \$ correspondant au montant facture par la firme Environnement S-Air Inc. pour un déplacement effectué le 20 septembre 2019 alors qu'il n'y avait aucun travail sur le chantier.

ADOPTÉE

264-19-10-07

### CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT DEMANDE D'ACCÈS AU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre du *Club Optimiste de Valcourt* informant que l'organisme désire organiser une activité écologique permettant la récupération du vieux fer. Cette activité permet d'amasser des fonds pour les jeunes;

Pour se faire, le Club Optimiste demande l'autorisation d'utiliser le stationnement de l'Aréna, le samedi 5 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande du *Club Optimiste de Valcourt*, à l'effet d'utiliser le stationnement de l'Aréna, le samedi 05 octobre dernier, pour la journée écologique de récupération du vieux fer.

L'acceptation est conditionnelle à ce que l'organisme laisse les lieux dans le même état qu'il se trouvait avant la tenue de l'activité et que le conteneur soit ramassé la même journée.

ADOPTÉE

265-19-10-07

### **ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC BOWKER** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker (APRLB) effectue différentes sortes de tests afin d'assurer un suivi de la qualité de l'eau du Lac Bowker, soit : coliformes fécaux, transparence, physico-chimiques, test de périphytons (détecter plus rapidement le niveau du phosphore dans l'eau), etc.;

ATTENDU QUE tous ces tests sont faits selon des méthodes et protocoles scientifiques encadrés par le programme Rive (programme de dépistage et de surveillance communautaire des lacs et des cours d'eau du Québec) ainsi que le RSLV (réseau de surveillance volontaire des lacs de ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre des changements climatiques);

ATTENDU QUE les coûts afférents à ces différents tests sont relativement coûteux et requièrent du matériel scientifique fiable et précis;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre, datée du 04 septembre 2019, venant de l'Association des propriétaires riverains du lac Bowker demandant une aide financière au montant de 600 \$ qui servirait à l'achat de matériel de laboratoire pour les différents tests d'eau du lac Bowker;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière, au montant de 600 \$, à l'Association des Propriétaires riverains du Lac Bowker, et ce conditionnellement que l'association transmette à la Ville, les résultats des tests effectués.

ADOPTÉE

266-19-10-07

### **ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE** **DEMANDE DE PARTENARIAT AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de partenariat, au montant de 1 500\$, au Grand défi Pierre Lavoie qui sera organisé en collaboration avec L'École secondaire l'Odysée, pour l'édition 2020;

ATTENDU QUE cette contribution permettrait la gratuité aux jeunes qui prendront part à cette grande aventure et ainsi donner la chance à tous les élèves intéressés d'y participer;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 1 500 \$, soit l'équivalent du coût d'inscription, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, de verser une contribution financière équivalente au coût l'inscription, soit 1 500\$ à l'École secondaire l'Odyssée à titre de partenaire du Grand défi Pierre Lavoie, pour l'édition 2020.

ADOPTÉE

267-19-10-07

### **CPE CRAYONS DE COULEUR - DEMANDE POUR L'ACCÈS GRATUIT DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande venant du CPE Crayons de Couleur afin d'avoir l'accès gratuit à l'aréna, à compter de la fin du mois d'octobre 2019 jusqu'en mars 2020, à raison d'un avant-midi par mois;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit l'accès gratuit au CPE Crayons de Couleur, telle que demandée dans la lettre datée du 28 août 2019.

ADOPTÉE

268-19-10-07

### **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE *le Club de patinage artistique* de Valcourt sollicite une aide financière pour l'organisation de leur saison 2019-2020;

ATTENDU QUE le commanditaire bénéficiera d'une visibilité dans le Programme souvenir du spectacle et sur la page Facebook;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande par l'achat d'une (1) page dans le programme souvenir, représentant un montant de 125 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière un montant de 125 \$ au Club de patinage artistique de Valcourt, par l'achat 1 page dans le Programme souvenir du spectacle.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

269-19-10-07

### **CLUB DE GOLF DE VALCOURT** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande de contribution financière venant du Club de golf de Valcourt afin de défrayer les pancartes actuelles de départs, représentant un coût de 1 064 \$ (taxes non incluses);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant du Club de golf de Valcourt soit de défrayer les pancartes actuelles de départs, représentant un coût de 1 064 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

### **RAVIR - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

Cette demande est reportée à une prochaine séance.

270-19-10-07

### **ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de contribution financière venant du comité organisateur de l'Association du hockey mineur de Valcourt;

ATTENDU QU' il est possible pour une commandite de plus de 350 \$ de donner le nom de la Ville de Valcourt à une équipe qui affichera le nom de la Ville, sur leurs chandails durant toute la saison ainsi qu'une visibilité sur le site internet de l'Association;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation d'une contribution financière de 350\$, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière de 350 \$ à l'Association du hockey mineur de Valcourt.

ADOPTÉE

271-19-10-07

### **ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE** **DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre de l'École secondaire l'Odyssée demandant l'accès gratuit au Centre communautaire afin de faire un local hanté à la fête de l'Halloween pour la communauté;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le Comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, soit l'accès gratuit au Centre communautaires, les 30 et 31 octobre prochains, en ne demandant que les coûts directs pour les frais de ménage, étant donné que cette demande respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de demander que les coûts directs (s'il y a lieu) pour le ménage à l'École secondaire l'Odysée, le 30 et 31 octobre prochains.

ADOPTÉE

272-19-10-07

### **OEUVRE DE BIENFAISANCE DE VALCOURT** **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande de contribution financière au montant de 350 \$ venant de l'œuvre de Bienfaisance de Valcourt dans le cadre de leur activité *Paniers de Noël 2019*;

Ce montant servira à défrayer le coût de location afin de recevoir la nourriture donnée par la communauté afin de la trier, classer, faire le montage des paniers et en faire la livraison;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant de l'œuvre de Bienfaisance de Valcourt dans le cadre de leur activité *Paniers de Noël 2019* soit de verser une contribution financière au montant de 350 \$.

ADOPTÉE

273-19-10-07

### **CLUB LES PIONNIERS DE VALCOURT - DEMANDE DE COMMANDITE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de commandite venant du *Club les Pionniers de Valcourt*, afin de réserver un espace publicitaire pour la Ville de Valcourt, sur la carte de sentier qui deviendra la vitrine des commanditaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de commandite venant du *Club Les Pionniers de Valcourt*, afin de réserver un espace publicitaire, format double recto sur la carte des sentiers, au montant de 580 \$. La publicité affichée sera celle du Festi-Val en neige.

ADOPTÉE

274-19-10-07

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL DE LA CANTINE ET DU PATINAGE À L'ARÉNA**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre d'employés au restaurant de l'Aréna et responsable du patin libre aux Services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt, pour la saison 2019-2020, et selon la Politique des bénéfiques marginaux, soit :

<b>Responsable</b>	<b>Taux horaire</b>
Véronique Dubois	13,50\$

**Préposé à la cantine**

Laurie Bourassa	12,75\$
Amélya Bourassa	12.75\$
Kyliane Desfossé	12.50\$
Sarah-Maude Labrecque	12.50 \$

**Responsable Patin libre**

Sébastien Champagne :	12.75 \$
-----------------------	----------

ADOPTÉE

275-19-10-07

**DÉNEIGEMENT DES RUES ET TROTTOIRS - HIVER 2019-2020**

ATTENDU QUE le Conseil doit approuver la liste des rues et trottoirs qui seront déneigés au cours de l'hiver 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE toutes les rues de la Ville de Valcourt soient déneigées durant l'hiver;

QUE le Conseil municipal accepte le déneigement des trottoirs dans la Ville de Valcourt ainsi que le sentier multifonctionnel tel que spécifié en annexe « A ».

QUE le Conseil municipal demande également au Service des travaux publics de procéder à l'enlèvement de la neige sur les avancés de trottoirs, situés, à l'avant des édifices suivants de la rue St-Joseph, soit :

- 980 rue St-Joseph (Espace culturel Drainville)
- 987 rue St-Joseph

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

276-19-10-07

### TRAVAUX RUE CARTIER - SERVICE GÉNIE CONSEIL WSP CANADA INC.- AUTORISATION D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Cartier sont maintenant terminés;

ATTENDU QUE les travaux se sont déroulés sur une période plus longue que prévue;

ATTENDU QUE la firme de génie conseil WSP Canada Inc. était mandatée pour le suivi des travaux au chantier

ATTENDU QUE la firme WSP Canada Inc. demande un ajustement des honoraires pour les jours de surveillance supplémentaire au chantier et pour le service de bureau occasionnés en extra, suite à la prolongation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à payer les honoraires supplémentaires à WSP Canada Inc. représentant un montant total de 8 600 \$ (taxes non incluses) répartis de la façon suivante :

- |                             |          |
|-----------------------------|----------|
| - Surveillance aux chantier | 6 500 \$ |
| - Service au bureau         | 2 100 \$ |

ADOPTÉE

277-19-10-07

### STATION DU LAC BOWKER RENOUVELLEMENT DES PIÈCES POUR LES RÉACTEURS UV

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Aquatech, société de gestion de l'eau Inc. à procéder à l'achat de pièces pour les réacteurs UV à la station du Lac Bowker, tel que détaillé en annexe A et représentant un montant de 13 671.50 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

278-19-10-07

### SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 3

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 25 052.58 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt confirme que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 25 052.58 \$; pour un projet qui totalise un investissement global de 50 105.16 \$ en sécurité civile;



## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

281-19-10-07

### **ACHAT DE PHOTOCOPIEURS POUR L'HÔTEL DE VILLE ET ARÉNA**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la proposition, telle que présentée par La Cartoucherie, en date du 26 septembre 2019 pour l'achat de photocopieurs (remis à neuf) pour l'Hôtel de Ville et l'aréna représentant les coûts suivants : (les taxes ne sont pas incluses)

#### **Hôtel de Ville**

Konica minolta C554E RF (remis à neuf)	5 495 \$
Coût par copie noir :	0.0075 \$
Coût par copie couleur :	0.0550 \$

#### **Aréna**

Konica minolta C224E RF (remis à neuf)	2 995 \$
Coût par copie noir :	0.011 \$
Coût par copie couleur :	0.075 \$

Le coût de ces achats seront payés à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

282-19-10-07

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h55

ADOPTÉE